

Filière MEDICO-SOCIALE

Catégorie A

CADRE D'EMPLOI DES CONSEILLERS SOCIO-ÉDUCATIFS

- [Décret n°2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs](#)
- [Décret n°2013-492 du 10 juin 2013 portant échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs](#)

Conseiller hors-classe socio-éducatif

ECHELONS	1	2	3	4	5	6
Indices Bruts (IB)	729	751	791	835	883	940
Indices Majorés (IM)	608	625	655	689	725	769
Durée	2A	3A	3A	3A	3A	

TABLEAU D'AVANCEMENT : Conditions : Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade de conseiller supérieur socio-éducatif et d'au moins 5 ans d'exercice de fonctions d'encadrement dans le grade de conseiller socio-éducatif ou dans un grade équivalent.

Conseiller supérieur socio-éducatif

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8
Indices Bruts (IB)	641	674	698	729	751	784	816	830
Indices Majorés (IM)	541	566	584	608	625	650	674	685
Durée	2A	2A	2A6M	2A6M	3A	3A	3A	

TABLEAU D'AVANCEMENT : Conditions : Justifier d'au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de conseiller socio-éducatif et d'au moins 6 ans de services effectifs dans le grade de conseiller socio-éducatif ou dans un grade équivalent.

Conseiller socio-éducatif

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indices Bruts (IB)	509	532	555	578	600	631	657	680	712	740	778	801
Indices Majorés	443	460	476	493	510	534	553	571	595	616	645	663
Durée	1A6M	1A6M	2A	2A6M	2A6M	3A						

Recrutement par concours sur titres / Promotion interne

Accès à la P.I. :

- les assistants socio-éducatifs et les éducateurs de jeunes enfants, justifiant d'au moins 10 ans de services effectifs dans leur cadre d'emploi, en position d'activité ou détachement et qui ont accompli la totalité de leurs obligation de formation de professionnalisation pour les périodes révolues.

Toute nomination dans un grade d'avancement est soumise à un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante et à ses L.D.G.